



CTL CENTRE DE CONTACT 26 mai 2021

« VOLONTAIRES DESIGNES » !

Ce jour vos représentants FO DGFIP mandatés par les collègues ont assisté à la seconde convocation du CTL suite au vote « contre » unanime des Organisations Syndicales concernant la présentation des horaires de travail et de l'organisation du futur Centre de Contact.

La direction n'a pas apporté de réponses précises aux questions qui avaient été soulevées lors du dernier CTL car seul « le grand Manitou » qu'est la mission SRP est dans le secret des dieux !

Elle a cependant indiqué que des formations professionnelles des encadrants sont prévues afin d'assurer un soutien de proximité aux collègues.

De même, les collègues qui auront travaillé jusqu'à 22h ne pourront reprendre le travail le lendemain matin qu'à partir de 9h00, eu égard à l'obligation de laisser un minimum de 11h00 entre chaque reprise de service (durée légale de repos).

Concernant la différence de durée de pause entre les jours de la semaine et le samedi, la direction considère que l'agent récupère une journée de travail alors qu'il fait 5h25 dont 25 minutes de pause. Circulez il n'y a rien à voir...

En outre, pas de tickets restaurants prévus pour les collègues qui travailleront le soir ou le samedi, mais rassurez-vous la direction dans sa grande mansuétude va aménager une « tisanerie » avec four micro-ondes, ou vous aurez la possibilité de ... de... TELETRAVAILLER ! Ahhhh, vive la vie de famille le samedi ou le soir à la maison !

En revanche, une grande marge de manœuvre va être laissée aux chefs de service qui pourront :

- établir des plannings des équipes en fonction des pics d'activités. Il n'y a donc pas de « planning type » annualisé. Il faut néanmoins que 50 % des agents soient présents toute l'année, les congés devront donc être posés en conséquence ;
- fixer, d'un commun accord avec le collègue qui a travaillé le samedi et qui est à temps partiel le lundi, le jour de récupération sur un autre jour de la semaine.
- Les « volontaires désignés » : pas de travail obligatoire le soir et le samedi, pas d'obligation de travailler sur les horaires décalés, seuls les volontaires viendront travailler.

ATTENTION s'il n'y a pas de volontaire, le chef de service désignera des « volontaires », car au moins 10 % des effectifs doivent être présents entre 17h et 19h... La direction dévoile donc son intérêt marqué pour le très militaire concept de « volontaires désignés » !

- un appel dure en moyenne 7 minutes selon la direction, donc pas d'appels reçus après 18h55 (il est prévu donc de travailler au moins jusqu'à 19h02 potentiellement). Si un appel dure plus longtemps, pas d'heures sup' payées, il ne faudrait pas exagérer non plus. Cependant le chef de service pourra créditer le nombre de minutes supplémentaires (donc au moins deux par jours, les bons comptes font les bons amis!) réalisées par les agents sur SIRHIUS, et rassurez-vous, il y a le « contre-appel » si la question est trop complexe pour pouvoir y répondre dans les 7 minutes.

Vos représentants FO DGFIP RHONE ont voté contre ce règlement intérieur qui est contraire à l'Instruction Harmonisée sans qu'aucune contre-partie sérieuse n'aie été prévue. (Pas d'augmentation de la prime téléphone, pas de prime de restructuration...)